

me donnent une indigestion, des migraines horribles.—Je te demande pardon de rire de tes migraines, c'est qu'elles me rappellent un bon Allemand qui avait le maigre en horreur. Il consentait cependant à observer l'abstinence le vendredi; mais si on lui servait des haricots, il jetait les hauts cris... Des haricots! la chose la plus indigeste! On voulait donc l'étouffer! il serait bien fâché d'en manger un seul... Le dimanche arrivant, et avec le dimanche un gigot sur des haricots. Gigot, haricots, tout était englouti à la minute par notre homme, et cela sans qu'il fit entendre la plus petite médian- ce contre l'innocent légume qu'il attaquait la veille avec tant de fu- reur... Voilà de ces capitulations d'estomac que je ne comprends pas mieux que certaines capitulations de conscience. Allons, mes amis, voilà qui est dit, vous essaierez du carême, vous ne danserez pas, vous ne veillerez pas; et à Pâques vous serez en parfaite san- té." *A continuer.*



BUREAU DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL DE MILICE,
Montréal, 6 janvier, 1846.

ORDRE GÉNÉRAL,
SON EXCELLENCE l'Administrateur du Gouvernement ayant été informé que plusieurs Officiers de Milice dont les nominations ont été dûment publiées avant l'assomption de Son Excellence Lord Metcalfe, aux reines du gou- vernement, n'ont pas encore reçu leurs commissions, il lui a plu d'ordonner aux Officiers commandant des corps, de fournir immédiatement des listes de tels Officiers dans l'ordre de leur nomination, spécifiant avec toute la préci- sion possible la date de chaque nomination.

Par ordre,

A. GUGY,
Col. et Adjd. Gén.

BUREAU DES PERTES DE 1837-38, BAS-CANADA
Garde-robe de l'Assemblée Législative.

Montréal, 22 décembre 1845.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Commissaires nommés pour s'enquérir des pertes souffertes par les sujets de Sa Majesté, pendant les troubles du Bas-Canada en 1837-38, et de celles qui en proviennent et en résultent, siègent journellement dans le Garde-robe de l'Assemblée Législa- tive, en cette cité, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 3 heures P. M.

Toutes les réclamations devront être par écrit et adressées comme suit : à J. G. BARTHE, Ecuyer, Secrétaire de la Commission.

Par ordre

J. G. BARTHE,
Sec. Com. sur les Pertes.

A être inséré deux fois par semaine dans tous les journaux publics du Bas-Canada, jusqu'à nouvel ordre.—30 décembre.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES
ET MARCHANDS DE CETTE VILLE,

LE CALENDRIER POUR 1846.

Prix : £1 la grosse; 2 schellings la douzaine.
7 Novembre 1845.

Livres
A L'USAGE DES
ÉCOLES CHRÉTIENNES ET AUTRES,
A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES Soussignés viennent encore de réduire les prix de leurs Livres à l'usa- ge des Ecoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'EN RÉDUIRE ENCORE LES PRIX DE JOUR EN JOUR, ils s'engagent à les vendre **A CINQ PAR CENT, MEILLEUR MAR- CHÉ QUE PARTOUT AILLEURS, POUR ARGENT COMPTANT.**

E. R. FABRE & Cie.

Rue St. Vincent, No. 3,
6 novembre 1845.

ORNEMENTS D'ÉGLISES.
ATTENDUS TRÈS PROCHAINEMENT.

LE SOUSSIGNÉ recevra à Montréal, par les premiers arrivages d'automne UN ASSORTIMENT TRÈS VARIÉ d'ornemens et d'étoffes d'Eglise, avec leurs fournitures complètes.

On pourra par là même choisir entre des ornemens faits en Europe, et les différents genres d'étoffes à faire confectionner en ce pays.

J. C. ROBILLARD.

Agent pour ornemens et objets d'Eglise.

Montréal, 15 septembre 1845.

GARNITURE COMPLETE
(EN DRAP D'ARGENT BROCHÉ EN OR FIN RELEVÉ.)
— A VENDRE. —

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir et offre à des PRIX réduits,
UNE CHASUBLE, Fond drap d'argent gaufré (mat.)

“ “ “ avec croix sur fond d'argent bruni, (lui- sant), broché en or, relevé et tout
2 DALMATIQUES. Fond ditto ditto ditto ditto ditto
ORFROIS ditto ditto ditto ditto ditto
UNE CHAPE, Fond ditto ditto ditto ditto ditto
CHAPERON et BANDES ditto ditto ditto ditto ditto
LA CROIX, porte, un chiffre de MARIE, broché tout or, au milieu d'une GLOIRE or et argent.

LE CHAPERON, porte, un CŒUR DE MARIE “ or et argent “

N. B.—Un filet CRAMOISI court autour de toutes les brochures, et fait sou- lèver avec beaucoup d'avantage, le contraste de l'or mat, sur fond bruni.

S'adresser par lettre à

J. C. ROBILARD, No. 5, Nassau St. New-York.

ATELIER DE RELIEUR.



CHAPELEAU & LAMOTHE,

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBL en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les pré- ventionnement qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue STE. THÉRÈSE à quelque pas de leur ancienne demeure.

— ET —
Ils ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MAR- CHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MA- GASIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

— AUSSI : —

Ils sont prêts à exécuter toutes RELIURES de LIVRES suivant les ordre- qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PAR TAGE des OUVRAGES. CHAPELEAU & LAMOTHE.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

A VENDRE,

LE PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de Notions sur la Grammaire Anglaise et sur l'Arithmétique.—Prix, 5 shellings la douzaine; 6 deniers en détail.—S'adresser au Bureau des MÉ- LANGES ou à l'ÉVÊCHÉ.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PRÊTRE,